



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***11043139***TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES**09 MARS 2011**

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2011 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0434.775.081

Dénomination(en entier) : **THALAMUS**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 7100 La Louvière ex Saint-Vaast, rue Bastennier, 99/2

Objet de l'acte : Nominations

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue par le Notaire Pierre BRAHY, à La Louvière, le neuf février deux mille onze, enregistré au premier bureau de l'enregistrement de La Louvière, le seize février deux mille onze, volume 343, folio 94, case 12. Reçu : vingt-cinq euros Signé Le receveur. P. AUTIER, il est extrait ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un gérant statutaire et d'un gérant statutaire subsidiaire.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Vincenzo FORMATO en tant que gérant statutaire et pour une durée indéterminée.

Monsieur Vincenzo FORMATO, ici présent, accepte sa mission.

D'un même contexte, l'assemblée générale décide de nommer Madame Lucette DELHAYE en tant que gérant statutaire subsidiaire pour une durée indéterminée.

Elle deviendra gérant statutaire principal en cas de décès ou d'incapacité de Monsieur Vincenzo FORMATO.

Madame Lucette DELHAYE, ici présente, accepte sa mission.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat est gratuit.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification corrélative des statuts suite aux nominations.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts et d'ajouter un gérant statutaire en la personne Monsieur Vincenzo FORMATO et un gérant statutaire subsidiaire en la personne de Madame Lucette DELHAYE.

L'article relatif à la gérance sera rédigé comme suit :

« La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale qui détermine également leur nombre et la durée de leur mandat; ils sont en tout temps révocables par elle.

Il existe un gérant statutaire savoir Monsieur Vincenzo FORMATO ainsi qu'un gérant statutaire subsidiaire savoir Madame Lucette DELHAYE.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat du gérant est gratuit ».

TROISIEME RESOLUTION L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Mise au vote, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé (P. BRAHY, Notaire)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2011 - Annexes du Moniteur belge